

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 491

présenté par

M. Cabaré, Mme Degois, M. Dombreval, Mme Gipson, Mme Toutut-Picard, Mme Vanceunebrock,
M. Thiébaud et Mme Hérin

ARTICLE 24

À l'alinéa 2, après le mot :

« agit »

insérer les mots :

« ou non ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la commune de Magnanville, un couple de policiers a été suivi pour ensuite être égorgé, parce qu'ils avaient été reconnus par des criminels.

Aujourd'hui, des criminels sont organisés pour s'en prendre aux forces de l'ordre. Les moyens techniques mis en œuvre par ces criminels ne sont plus les mêmes qu'il y a 10 ans.

Cet amendement vise à assurer une protection des forces de l'ordre, qu'elles soient en service ou non.